



**mission
inclusion**

**DÉPARTEMENT
SUBVENTIONS ET
PARTENARIATS**
VERSION MARS 2026



APPEL À PROJETS 2026

**Guide à l'intention
des organismes québécois**

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|-----------|---|
| 3 | Appel à candidatures pour Mission inclusion 1. Introduction 2. Théorie du changement A. Problématique centrale B. Résultat ultime recherché |
| 4 | 3. Populations concernées et posture de collaboration 4. Critères d’admissibilité des organisations |
| 5 | 5. Approches inclusives - féministe, antiraciste, décoloniale et écologiste A. Principes communs B. Balises d’analyse |
| 6 | 6. Leviers de collaboration et types d’initiatives soutenues A. Levier Communautés : Amélioration des conditions de vie B. Levier Organisations : Renforcement des capacités C. Levier Systèmes : Transformation sociale systémique D. Levier Écosystèmes : Influence et plaidoyer |
| 7 | |
| 8 | 7. Secteurs de collaboration et thématiques 7.1 Programme « Droit au logement » 7.2. Programme « Justice environnementale » |
| 9 | 8. Lieux de collaboration et ancrage territorial 9. Philanthropie de dialogue et principes relationnels 10. Ce que nous regardons dans une demande de financement |
| 10 | 11. Modalités de financement A. Coûts non admissibles 12. Le processus de dépôt |
| 11 | Conclusion Vous hésitez à nous soumettre votre idée ? |
| 12 | Annexe - Le document d’intention |

APPEL À CANDIDATURES POUR MISSION INCLUSION



1 INTRODUCTION

Ce guide s'adresse aux organismes communautaires, collectifs et organisations souhaitant déposer une demande de financement auprès de Mission inclusion. Il vise à vous aider à déterminer si votre initiative s'inscrit dans le cadre programmatique de la fondation et à vous accompagner dans la préparation de votre démarche, dans une logique de dialogue et de partenariat.

Ce guide ne constitue pas une liste d'exigences techniques à valider. Il a pour objectif de clarifier nos intentions, nos priorités et notre posture afin de faciliter un alignement mutuel.

2 THÉORIE DU CHANGEMENT

Ce document traduit de manière opérationnelle la théorie du changement des programmes de la fondation au Québec et précise les orientations, les priorités, les modalités et la posture relationnelle qui encadrent nos collaborations.

Mission inclusion agit comme fondation partenaire : elle ne se substitue pas à l'action des organismes, mais soutient celles et ceux qui transforment les réalités sociales sur le terrain. Ce cadre est conçu comme un outil de repérage, de dialogue et d'alignement mutuel, et non comme un instrument normatif rigide. Il s'inscrit explicitement dans nos approches inclusives, soit féministe, antiraciste, décoloniale et écologiste, et repose sur une vision systémique de l'exclusion sociale.

A Problématique centrale

Mission inclusion part du constat que les personnes et les communautés en situation de marginalisation ne jouissent pas pleinement de leurs droits et n'accèdent pas équitablement aux ressources collectives. Cette situation découle de structures d'oppression systémiques, notamment le patriarcat, le racisme, le colonialisme, le capitalisme et le capacitisme. Ces structures d'oppression se renforcent mutuellement et produisent des inégalités qui perdurent dans le temps.

Les obstacles rencontrés par les personnes ne sont donc pas le fruit de déficits individuels, mais de rapports de pouvoir historiquement construits et reproduits dans les institutions, les normes sociales et les politiques publiques.

B Résultat ultime recherché

La fondation contribue à une société inclusive dans laquelle toutes les personnes, dans toutes leurs diversités et particulièrement celles en situation de marginalisation, exercent pleinement leurs droits et accèdent équitablement aux ressources collectives, dans le respect de leur dignité, de leurs savoirs et de leurs identités.

3 POPULATIONS CONCERNÉES ET POSTURE DE COLLABORATION

Mission inclusion agit auprès des populations historiquement marginalisées, par le soutien à des organisations. Les populations concernées incluent notamment :

- › les femmes et les personnes de la diversité sexuelle et de genre ;
- › les peuples autochtones ;
- › les personnes racisées ;
- › les personnes en situation de handicap ;
- › les jeunes et les personnes âgées ;
- › les personnes vivant des situations de pauvreté, d'itinérance ou d'insécurité alimentaire.

Ces réalités sont comprises comme intersectionnelles : plusieurs rapports d'oppression peuvent se croiser et amplifier les situations d'exclusion.

La fondation priorise le soutien à des organisations qui disposent d'un accès limité au financement traditionnel, notamment en raison de leur taille, de leur ancrage communautaire, de leur approche innovante ou du caractère politiquement sensible des enjeux qu'elles portent.

Nous portons une attention particulière aux organisations qui font face à des obstacles systémiques dans l'accès au financement, par exemple :

- › les groupes émergents ou *grassroots* ;
- › les organisations sans financement à la mission ;
- › les initiatives collectives ou informelles (avec partenaire fiduciaire, si nécessaire).

4 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES ORGANISATIONS :

- › Avoir un budget annuel présentant des produits de moins de 2 millions, tel qu'indiqué dans les états financiers ou dans la mission d'examen. Cependant, une attention particulière sera portée sur les organismes qui possèdent un budget d'un million et moins.
- › Documenter le caractère « communautaire » de l'organisme.
- › Suivre les procédures de dépôt et fournir les documents requis.

Nous ne soutenons pas :

- › Organisme à caractère religieux ou sectaire.
- › Organisme hors Québec.
- › Autres fondations.



Les approches inclusives constituent le fil conducteur de l'ensemble du cadre programmatique. Elles servent à analyser les problématiques, à orienter les décisions de financement et à structurer les relations partenariales.

A Principes communs

Les projets et organisations soutenus peuvent :

- › placer ces approches au cœur de leur mission ;
- › les intégrer dans leurs pratiques et actions ;
- › les incarner dans leurs dynamiques internes (gouvernance, gestion, reconnaissance des savoirs).

Mission inclusion reconnaît que les pratiques précèdent parfois le langage, et que l'alignement se construit dans le dialogue plutôt que par la conformité à des cadres théoriques figés. En effet, un projet n'a pas besoin d'utiliser explicitement les termes féministe, antiraciste, décolonial ou écologiste pour être pertinent, tant que les principes qui les sous-tendent sont présents dans les actions, les valeurs et les façons de faire.

B Balises d'analyse

À titre indicatif, la fondation portera une attention particulière aux questions suivantes :

- › À qui s'adresse l'initiative ?
- › Qui définit les priorités, les critères de succès et les indicateurs ?
- › Comment sont créés les indicateurs du projet ?
- › Quels savoirs sont reconnus et valorisés ?
- › Comment l'organisation décrit-elle l'interaction entre les individus, leurs communautés et leur environnement ?
- › Existe-t-il un lien entre les enjeux sociaux et les enjeux environnementaux ?
- › Comment les rapports de pouvoir sont-ils analysés et transformés ?
- › Existe-t-il une remise en question des stéréotypes de genre et des normes patriarcales ?



LEVIERS DE COLLABORATION ET TYPES D'INITIATIVES SOUTENUES

Mission inclusion structure son action autour de quatre leviers interdépendants. **Les organisations peuvent demander du financement dans les leviers Communautés, Organisations et Système.** Elles peuvent aussi se situer dans un ou plusieurs leviers, selon la nature de leur action.

A Levier Communautés : Amélioration des conditions de vie

Objectif : Soutenir des initiatives ancrées dans les communautés visant l'amélioration concrète des conditions de vie, de la dignité et de l'accès aux services.

Modalité privilégiée : Financement à la mission ou au fonctionnement, reconnaissant l'importance de la flexibilité, du travail relationnel et de l'autonomie organisationnelle.

Budget : Jusqu'à 50 000\$ par année sur 5 ans.

B Levier Organisations : Renforcement des capacités

Objectif : Contribuer à la pérennité, à la vitalité organisationnelle et à l'intégration des approches inclusives au sein des organismes communautaires. Ce financement permet, par exemple, d'appuyer les deux tiers d'une démarche de planification stratégique, d'une révision des outils de gestion, du développement d'une approche JÉDI (Justice-Équité-Diversité-Inclusion) ou du développement d'outils de communication audiovisuelle.

Modalités :

- › **Le volet renforcement :** Offert en collaboration avec une organisation de consultation externe (proposée par Mission inclusion ou choisie par l'organisation) pour l'accompagnement des organismes dans leur gestion. Ce sont les organismes eux-mêmes qui font la demande d'accompagnement à Mission inclusion. Il peut s'agir de services de consultation, de développement professionnel, de diagnostic organisationnel, de planification stratégique ou de formation en communication. Tous les travaux réalisés dans le cadre du présent programme sont la propriété de l'organisme qui, lui seul, décide de leur utilisation et de leur diffusion.
- › **Le volet rayonnement :** Mission inclusion croit à l'importance de mettre en lumière le travail et les pratiques de ses partenaires au Québec. Pour y parvenir, la fondation met à votre disposition le soutien de l'équipe de P.A.I.R., qui vous offrira son expertise en communication et en production multimédia au service de votre rayonnement. Vous pourrez ainsi vous faire connaître, vulgariser l'information, documenter vos approches innovantes et mettre en valeur vos réalisations.

Budget : Jusqu'à 15 000 \$ par démarche.
L'organisation partenaire doit apporter le tiers du financement.

C Levier Systèmes : Transformation sociale systémique

Objectif : Renforcer la capacité d'agir collective autour d'enjeux systémiques pour une transformation structurelle.

Modalités : Financement par projet pour des initiatives de concertation, de mobilisation, de mutualisation d'expertises et de diffusion de savoirs.

Types d'actions soutenues :

- › **Recherche-action (avec une méthodologie par, pour et avec) :** Cela inclut une analyse critique, une recherche participative et une évaluation des impacts pour identifier des stratégies d'action collective. Une documentation accessible liée à la recherche-action peut permettre de diffuser les résultats pertinents.
- › **Plaidoyer et influence :** Encourager des changements de politiques publiques dans le but de favoriser la justice sociale, la justice environnementale et l'inclusion économique, tout en réduisant les barrières systémiques.
- › **Espace de collaboration et de concertation :** Pour la mobilisation et l'engagement des différents acteurs de la communauté (organisations communautaires, tables de concertation, institutions publiques, etc.).
- › **Éducation et sensibilisation :** Informer et mobiliser la communauté sur des enjeux importants, encourager la participation citoyenne et promouvoir la compréhension des enjeux systémiques.
- › **Événements mobilisateurs :** Pour favoriser le partage des savoirs et l'échange de bonnes pratiques.

Budget : Jusqu'à 50 000 \$ par année sur 5 ans.

D Levier Écosystèmes : Influence et plaidoyer

Objectif : Mission inclusion souhaite contribuer à des changements durables dans les politiques publiques, les normes sociales et les représentations collectives.

Modalités :

- › Production et mobilisation de contenus ;
- › Prises de position publiques de Mission inclusion ;
- › Plaidoyer philanthropique au sein de l'écosystème des fondations.

Ce dernier levier est l'engagement de Mission inclusion comme actrice de changement pour amplifier la transformation sociale.



7 SECTEURS DE COLLABORATION ET THÉMATIQUES

Pour 2026, Mission inclusion restructure sa programmation en abandonnant une approche centrée sur des publics cibles pour se concentrer sur deux grands enjeux thématiques systémiques. Cette nouvelle approche vise à s'attaquer aux racines des inégalités plutôt qu'à leurs seuls symptômes.

7.1 PROGRAMME « DROIT AU LOGEMENT »

Ce programme dépasse la simple notion de logement pour englober la stabilité résidentielle, la dignité et l'autonomie des personnes. Il s'oppose à la vision du logement comme un bien d'investissement pour le traiter comme un droit humain fondamental.

Enjeux ciblés : La financiarisation du logement, le désengagement de l'État dans le logement social, la stigmatisation des locataires et l'itinérance (visible et invisible).

Exemples d'actions soutenues :

- › **Alternatives au modèle dominant :** Ressources d'hébergement, ainsi que le logement social et communautaire.
- › **Soutien direct et défense des droits :** Travail de rue, regroupements de locataires, soutien à la transition vers la vie adulte, préemployabilité et éducation populaire
- › **Création d'espaces sécuritaires :** Ressources pour femmes fuyant la violence, logements adaptés pour les communautés LGBTQ2+ et espaces culturellement sécuritaires pour les personnes autochtones.

7.2 PROGRAMME « JUSTICE ENVIRONNEMENTALE »

Ce programme repose sur l'idée que la crise environnementale et les inégalités sociales sont indissociables : ce sont les populations déjà marginalisées qui subissent le plus durement les impacts climatiques.

Enjeux ciblés : Le capitalisme et le néolibéralisme (croissance infinie), le technosolutionnisme, la sur-responsabilisation des individus au détriment de celle des États, et l'invisibilisation des savoirs autochtones.

Exemples d'actions soutenues :

- › **Autonomie alimentaire :** Jardins collectifs, agriculture urbaine et souveraineté alimentaire autochtone.
- › **Infrastructures et résilience :** Création d'îlots de fraîcheur et d'espaces verts dans les quartiers défavorisés, ainsi que l'accès à l'eau potable.
- › **Mobilisation et alternatives :** Éducation populaire, plaidoyer pour des politiques publiques équitables et soutien aux coopératives de production écologique. sécuritaires pour les personnes autochtones.

Votre proposition peut s'inscrire dans ces enjeux de manière directe ou indirecte, à condition que le lien soit clairement expliqué.

8 LIEUX DE COLLABORATION ET ANCRAGE TERRITORIAL

Mission inclusion soutient des organisations à l'échelle du Québec, en accordant une attention particulière aux régions non métropolitaines et aux territoires sous-représentés dans le financement philanthropique.

9 PHILANTHROPIE DE DIALOGUE ET PRINCIPES RELATIONNELS

Mission inclusion adopte une approche de philanthropie de dialogue. Concrètement, cela signifie que :

- › nous reconnaissons l'expertise des organismes et des communautés ;
- › nous cherchons à réduire les barrières administratives à l'accès au financement;
- › nous privilégions la flexibilité, l'apprentissage et l'adaptation ;
- › nous sommes attentifs aux rapports de pouvoir entre bailleurs de fonds et organismes ;
- › nous valorisons la complémentarité plutôt que la compétition.

Notre approche repose notamment sur :

- › l'écoute et la flexibilité ;
- › l'alignement stratégique explicite ;
- › l'apprentissage organisationnel continu ;
- › la sortie de la logique de compétition entre organismes ;
- › la reconnaissance de l'expertise des partenaires.

Les résultats appartiennent aux organismes. La fondation se positionne comme alliée, facilitatrice et ayant une posture apprenante.

10 CE QUE NOUS REGARDONS DANS UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

Lors de l'analyse de l'initiative ou de l'organisation, nous portons notamment attention aux éléments suivants :

- › l'alignement entre la demande de financement et les programmes de Mission inclusion ;
- › l'ancrage communautaire et la réalité de l'enjeu identifié ;
- › la participation des personnes concernées par l'enjeu ;
- › la cohérence entre l'enjeu, les intentions, les activités et les ressources demandées ;
- › la vision d'impact social positif à plus long terme sur la population concernée ;
- › la capacité de l'organisation à contribuer à la transformation sociale (Lever Systèmes).

Il n'est pas nécessaire de déposer une demande « parfaite » ou entièrement finalisée. Nous valorisons les démarches honnêtes, ancrées dans la réalité et ouvertes au dialogue.

11 MODALITÉS DE FINANCEMENT



Selon le levier de collaboration choisi, le financement peut soutenir :

- › le fonctionnement global de l'organisation (levier Communautés);
- › une initiative ou un projet spécifique (levier Systèmes);
- › des processus collectifs (concertation, mobilisation, espaces de dialogue) ;
- › des coûts souvent sous-financés (coordination, soins, accessibilité, temps de réflexion).

Les fonds sont accordés dans le respect de l'autodétermination des organisations.

Coûts non admissibles

- › Budget dédié entièrement ou en partie à l'acquisition ou à la rénovation de bien immobilier ou de locaux (levier Systèmes).
- › Financement du déficit au bilan de l'organisme.
- › Campagne générale de financement.

12 LE PROCESSUS DE DÉPÔT

Le processus 2026 se déroule ainsi :

1. Soumission d'un document d'intention (lettre de 4 pages maximum ou vidéo de 4 minutes maximum) avant le 20 août (voir en annexe pour les critères d'analyse et ce qui doit se retrouver dans le document d'intention)
2. Si votre initiative est retenue, vous serez invité à soumettre une demande de financement complète avant le 25 septembre
3. Une visite d'analyse par notre comité bénévole d'analyse se fera durant les mois d'octobre et novembre
4. Les décisions réalisées par le comité de bénévoles seront rendues au mois de décembre
5. Les premiers versements se feront entre décembre 2026 et janvier 2027

Notre comité d'analyse est constitué de personnes bénévoles représentatives de la communauté.

Si vous souhaitez plus d'informations, nous vous invitons à participer aux webinaires d'avril, de mai et de juin 2026. Pour toute question à ce sujet, communiquez directement avec notre équipe.

CONCLUSION

La fondation développe une approche de suivi axée sur l'apprentissage plutôt que sur le contrôle. Les exigences de reddition de comptes sont qualitatives et adaptées aux réalités des organismes.

Les apprentissages issus des collaborations servent à :

- › ajuster les pratiques ;
- › nourrir la réflexion stratégique ;
- › soutenir le plaidoyer et la mobilisation des savoirs.

Enfin, la fondation met à disposition des espaces d'échange, des personnes-ressources et des occasions de dialogue tout au long du cycle de financement. Les organisations sont encouragées à poser des questions, partager leurs contraintes et co-construire la relation partenariale dès les premières étapes.

VOUS HÉSITEZ À NOUS SOUMETTRE VOTRE IDÉE ?

Si vous vous demandez si votre initiative s'inscrit dans la vision de cet appel à projets, n'attendez pas d'avoir toutes les réponses pour faire le premier pas. Nous sommes là pour vous accompagner.

- › **Venez échanger avec nous** : Participez à nos séances d'information (webinaires) pour mieux saisir l'esprit de nos nouveaux programmes.
- › **Ouvrons le dialogue** : Communiquez directement avec notre équipe, nous valorisons la proximité et l'écoute.
- › **Osez le document d'intention** : Même si votre proposition est encore en gestation ou en pleine réflexion, déposez-le. C'est le point de départ d'une collaboration.

À Mission inclusion, nous sommes convaincus que le financement doit être un véritable levier au service des communautés, et non un fardeau administratif ni un obstacle de plus.

Ce guide est un outil en constante évolution, tout comme nos pratiques. Vos questions, vos réalités de terrain et vos retours sont essentiels : ils nous aident à transformer la philanthropie pour qu'elle soit toujours plus juste et inclusive.

NOUS CONTACTER

Programme Justice environnementale : Ariane Kamdoum,
akamdoum@missioninclusion.ca 514-495-2409 poste 127

Programme Droit au logement : Jonathan Latreille-Chevalier,
jonathan.chevalier@missioninclusion.ca 514-495-2409 poste 155



ANNEXE - LE DOCUMENT D'INTENTION



Éléments à retrouver dans la lettre ou la vidéo d'intention

| ÉLÉMENTS RECHERCHÉS | DESCRIPTION |
|--|---|
| Présentation de l'organisme | Mission, historique, territoire, communautés rejointes, ancrage |
| Enjeux identifiés auxquels l'organisme répond (Levier Communauté) ou souhaite répondre (Levier Système) | Description du contexte, de l'enjeu et des facteurs systémiques; lien avec l'un des deux programmes |
| Initiatives et transformation | Levier Communautés (financement à la mission) : Priorités et orientations sur les 5 prochaines années. Par exemple, souhaitez-vous orienter le financement vers la gouvernance, les partenariats, le financement, l'équipe de travail, les approches et les opérations, etc. ? Levier Systèmes : Activités et changements attendus. Par exemple, ce que l'organisme veut faire, comment il pense agir, ce qui devrait changer concrètement, à quel niveau le changement se situe, etc. |
| Participation et pouvoir d'agir | Rôle réel des personnes concernées et des populations ciblées, degré d'implication. |
| Cohérence et ressources (Levier Système) | Lien entre le problème, les activités prévues, le budget et les partenariats. |
| Demande financière | Montant, type de financement. |
| Risques et apprentissages | Contraintes et besoin d'accompagnement (facultatif) |
| Ce que nous devrions savoir | Éléments invisibles en lien avec l'organisme, ses pratiques, ses approches et son cadre d'intervention, etc. |

À joindre avec la lettre ou la vidéo d'intention :

- › Statuts ou preuve d'existence légale ou lettre d'entente si organisme sans statut
- › Dernier rapport d'activités ou tout autre type de présentation des activités
- › Derniers états financiers